

GUIDE POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE TEMPORAIRE AUX LIEUX DE DIFFUSION

30-44-02 Volet 2 – Aide à la programmation de spectacles de
musique et de variétés

(programme temporaire jusqu'au 31 mars 2021)

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Des documents spécifiques à la demande doivent être transmis à la SODEC. Vous devez télécharger ces documents dans les tâches de téléchargement avant de soumettre votre demande. Veuillez noter que les documents dont le titre est précédé d'un astérisque sont obligatoires.

Les requérants doivent envoyer leur demande par le biais du portail SOD@ccès **en tout temps jusqu'au 31 mars 2021.**

L'entreprise requérante doit transmettre tous les éléments d'information requis par le programme pour lequel la demande est formulée. La SODEC se réserve le droit de refuser toute demande incomplète.

Pour toute question relative au Programme d'aide temporaire aux lieux de diffusion, veuillez communiquer avec : Musique.Varietes@sodec.gouv.qc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -----	1
TABLE DES MATIÈRES -----	2
*Formulaire SOD@ccès -----	3
*Déclaration de l'entreprise requérante-----	4
*Programmation -----	4
*Contrats d'artistes -----	4
*Contrat de diffusion -----	5
*États financiers-----	5
*Description des activités et réalisations -----	5
CLÔTURE DE LA DEMANDE -----	7

*Formulaire SOD@ccès

Remplissez le formulaire principal du programme dans l'application [SOD@ccès](#). Le numéro du programme dans SOD@ccès est le **30-44-02**.

Le nombre de spectacles professionnels programmés pour la dernière année terminée dépend à la fois de la catégorie de lieu de diffusion et de la catégorie de région.

La catégorie de région

La catégorie de région a été définie selon le découpage des régions sur le territoire du Québec, composé de 17 régions administratives qui sont à leur tour regroupées en quatre grands types de régions :

- Les régions centrales : correspondent aux grands centres urbains (Capitale-Nationale (03) et Montréal (06));
- Les régions périphériques : situées à proximité des grands centres urbains (Chaudière-Appalaches (12), Laval (13), Lanaudière (14), Laurentides (15) et Montérégie (16));
- Les régions intermédiaires : situées en marge des régions périphériques (Mauricie (04), Estrie (05), Outaouais (07) et Centre-du-Québec (17));
- Les régions éloignées : situées loin des grands centres urbains, aux limites est, nord et ouest du Québec (Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09), Nord-du-Québec (10) et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)).

La catégorie de lieux

- **Lieu de catégorie 1**

Nombre minimal de spectacles professionnels admissibles requis pour la dernière année terminée :

- 100 spectacles pour les régions centrales;
- 50 spectacles pour les régions périphériques et intermédiaires;
- 30 spectacles pour les régions éloignées.

- **Lieu de catégorie 2**

Nombre minimal de spectacles professionnels admissibles requis pour la dernière année terminée :

- 50 spectacles pour les régions centrales;
- 30 spectacles pour les régions périphériques et intermédiaires;
- 20 spectacles pour les régions éloignées.

*Déclaration de l'entreprise requérante

Utilisez le gabarit [Déclaration de l'entreprise requérante](#).

Cette déclaration doit être signée par le président ou la personne autorisée.

Seul le format PDF est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

*Programmation

Utilisez le gabarit [Programmation](#).

Seuls les formats XLS, XLSX sont autorisés.

Un seul téléchargement autorisé.

Dans le 1^{er} onglet, veuillez remplir la programmation détaillée de la dernière année terminée en distinguant de façon précise les artistes québécois, les artistes de la relève et les spectacles francophones.

Dans le 2^e onglet, veuillez remplir la programmation prévue du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021.

Définitions

Provenance :

On considère Québécoises et/ou Canadiennes les personnes citoyennes ou ayant une résidence permanente dont la résidence fiscale est au Québec.

Relève :

Avoir enregistré au maximum trois albums et ne pas avoir connu de diffusion auprès d'un large public dans le réseau des salles de spectacles professionnels.

*Contrats d'artistes

À titre de producteur-diffuseur, vous devez joindre les contrats vous liant aux artistes concernés par la demande. Il est important de s'assurer que toutes les pages sont jointes et que les contrats sont signés par toutes les parties.

Seul le format PDF est autorisé.

12 téléchargements maximum autorisés.

*Contrat de diffusion

Afin d'obtenir un remboursement, une représentation doit obligatoirement avoir fait l'objet d'une entente contractuelle entre un producteur et un lieu de diffusion.

Seul le format PDF est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

*États financiers

Présentez les deux derniers états financiers de votre entreprise, conformément aux exigences de la SODEC (audit, mission de vérification, mission d'examen, etc.).

L'entreprise requérante doit fournir ses **états financiers** (bilan, état des résultats) – dûment approuvés et signés par les administrateurs – et ceux de ses sociétés apparentées, si pertinent.

Les états financiers doivent être :

- « **maison** » ou « **mission de compilation** » si le total du soutien financier demandé par la SODEC pour l'exercice visé est de 15 000 \$ ou moins;
- « **commentés** » ou « **mission d'examen** » si le total du soutien financier demandé par la SODEC pour l'exercice visé se situe entre 15 000 \$ et 100 000 \$;
- « **vérifiés** » si le total du soutien financier demandé par la SODEC pour l'exercice visé est de 100 000 \$ ou plus.

Dans tous les cas, il est nécessaire d'indiquer le détail des revenus de billetterie et autres revenus liés aux activités de diffusion.

Seul le format PDF est autorisé.

Deux téléchargements autorisés.

*Description des activités et réalisations

Utilisez le gabarit [Description des activités et réalisations](#).

Seul le format PDF est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

Documents à joindre à la demande

Dossier maître

Le dossier maître – entreprise comprend les éléments suivants :

- Copie des documents constitutifs (certificat de constitution, statuts, déclaration d'immatriculation, certificat de modification, le cas échéant) et de la convention de société ou entre actionnaires;
- [Information sur l'actionariat et les administrateurs](#) : (i) le nom des actionnaires et les détails sur leur actionariat (nombre d'actions votantes et pourcentage de droit de vote), leur citoyenneté et s'ils sont domiciliés au Québec; et (ii) le nom des administrateurs, leur citoyenneté et s'ils sont domiciliés au Québec (mise à jour annuelle);
- Organigramme de la société requérante et des entreprises liées, le cas échéant, avec actionariat;
- [Autorisation de paiement](#), le cas échéant;
- Curriculum vitæ des dirigeants de l'entreprise.

Si ces documents sont déjà dans le dossier maître, veuillez vous assurer qu'ils sont à jour.

Un seul téléchargement autorisé par document.

Seul le format PDF est autorisé.

Documents à télécharger pour la présentation d'une demande de soutien

- [*Déclaration de l'entreprise requérante](#)
- [*Programmation](#)
- [Description des activités et réalisations](#)
- [Information sur l'actionariat et les administrateurs](#)
- [Autorisation de paiement](#)

CLÔTURE DE LA DEMANDE

Le demandeur doit fournir à la SODEC toute information ou tout document jugé nécessaire au traitement et au suivi des dossiers. Les éléments suivants seront notamment exigés pour le versement de la deuxième tranche de la subvention.

Tous les documents utiles à la gestion de la clôture de la demande seront disponibles sur le site de la SODEC à l'hiver 2021.